

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION Réunion du vendredi 7 mai 2021

Présents :

AKRAM Najib	DHERBECOURT Philippe	PARISOT Véronique
BARBARIN Sandrine	DIDIER Francis	PERONNET Dominique
BENSALAH Abdelkader	DUMONT Gamra	POUPEE Janick
BOULET Philippe	FERACCI Jean Michel	ROSADINI Patrick
BOURBAN Véronique	GOUDENOVE Anne	SEVE Patrice
BOUZRAR Maryvonne	GOUTTENOIRE Corinne	SORRENTE Sophie
BRESSY France	HAAS Jean Luc	VENET Gilles
CHARRIER Audrey	HARRATHI Mounir	VITRAC Frédérique
CHEREAU Franck	LAUFFENBURGER Patrick	
DALLERAC Francis	MARMION Chantal	
DELPEYROUX Pierre	MECHAIN Georges	

Excusés : LAURENCE Bernardina

Invité de droit : CHERDIEU Gilles (DTN)

Le Secrétaire Général ouvre la séance à 17h00.
Compte tenu du contexte sanitaire, la réunion se tient en visio-conférence.

1- ADOPTION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SAMEDI 13 MARS 2021

Le procès-verbal est proposé au vote du Conseil d'administration.

Après plusieurs annotations soulevées par les membres du Conseil d'administration, le procès-verbal du samedi 13 mars 2021 est adopté à l'unanimité.

2- SUJETS D'ACTUALITE PRESENTES PAR LE PRESIDENT

Le Président de la fédération aborde son intervention en évoquant le contexte sanitaire concernant la reprise des activités sportives.

Le gouvernement a donc présenté une évolution de la reprise des activités en suivant 3 phases : 19 mai - 9 juin - 30 juin.

L'activité se fait en distinguant le lieu de pratique : entre un ERP PA (sans limitation de pratiquants) et le domaine public (limité à 6).

Tournoi de Qualification Olympique :

Le président rappelle que la fédération organisera les 11, 12 et 13 juin prochain le Tournoi de Qualification Olympique pour les JO de Tokyo, au stade Pierre de Coubertin.

A ce jour, les mesures sanitaires (mise en place d'une jauge) permettent l'accueil de 1000 personnes au sein de l'enceinte.

Dès lors, l'idée est d'inviter les délégations sportives et les présidents de tous les organes déconcentrés de la fédération.

Concernant le protocole sanitaire, la WKF a notamment mis en place des règles strictes comme des tests antigéniques quotidiens pour les athlètes et les coaches.

Loi visant à démocratiser le sport en France (loi sur le Sport) :

Monsieur Mario GRUMIC présente les différents points importants de cette proposition de loi validée en première lecture par l'Assemblée Nationale et actuellement à l'étude au Sénat.

- Développement de la pratique sportive pour le plus grand nombre ;
- Modèle économique sportif (concerne le monde professionnel principalement)
- Gouvernance des fédérations (4 articles à l'intérieur de ce point).

Le président souhaite que Monsieur GRUMIC fasse un point de situation principalement sur la question de la gouvernance des fédérations.

Les quatre articles présents dans cette partie de la proposition de loi concernent :

- La parité au sein des instances nationales de la fédération et de ses ligues régionales.
- La composition de l'assemblée générale : elle doit être à minimum composée des présidents de clubs ou de leurs représentants. Ceci signifie que le système de représentants des clubs risque de ne pas perdurer.
- Le nombre de mandats est limité à trois mandats pleins (pour le président de la fédération mais aussi les présidents des ligues régionales).

Monsieur Jannick POUPEE prend la parole afin de demander si la limitation du nombre de mandats ne concerne que les mandats de présidents ou également ceux des membres des conseils d'administrations.

Monsieur GRUMIC confirme qu'il s'agit uniquement des mandats de présidents qui sont limités à trois.

Madame Gamra DUMONT s'interroge de savoir si il y a un effet retro actif dans la limitation des mandats.

La réponse qui lui est faite est qu'il faut attendre la promulgation de la loi au JO et les décrets d'application.

Madame Sandrine BARBARIN souhaite revenir sur la mise en place du contrôle d'honorabilité. Il lui est répondu que le formulaire de demande de licence sera modifié et la fédération fournira le fichier au ministère des sports. La fédération n'a aucune prérogative pour effectuer le moindre contrôle. Il s'agit d'une collecte des informations demandées par le ministère, puis la fédération sera informée par retour uniquement en cas d'honorabilité discutable.

Puis à la question de savoir si le contrôle sera étendu aux titulaires du DIF ou du CQP, Monsieur GRUMIC précise que les services de l'Etat seront dans l'obligation de contrôler toute personne qui exerce une fonction d'encadrement (c'est-à-dire tous ceux qui sont titulaires d'un diplôme au sein de la FFK).

Les objets connectés :

Les drapeaux connectés seront testés sur un tapis lors du championnat de juillet. Pour rappel ces drapeaux permettront d'indiquer les 3 positions possibles immédiatement sur la table centrale du tatami.

En juin la pyramide des tableaux sera accessible aux coaches sur les tablettes et Smartphones.

Une autre fonctionnalité offrira la possibilité pour les coaches de visionner les combats en quasi direct (- 1mn) moyennant un abonnement à Dartfish.

Championnat de France :

La fédération organisera les championnats de France (katas et combats) cadet, junior, - 21ans les 10 et 11 juillet prochain. Cette date permettra d'organiser, si la situation le permet, les compétitions de la meilleure des façons.

Cette compétition se déroulera au Grand Dôme de Villebon, sur huit tatamis.

3- SITUATION FINANCIERE

Le président excuse Madame Bernardina LAURENCE, trésorière de la fédération, absente pour motif médical.

Tous les membres du conseil d'administration ont reçu la situation rédigé à l'instant T.

La fédération enregistre environ 160 000 licences. Le point est fait à ce jour mais des informations ne sont pas encore paramétrées. Il reste de grands événements comme les championnats d'Europe, les championnats France et le TQO notamment.

Sur l'organisation du TQO, eu égard aux règles sanitaires en vigueur, il se pourrait que le budget subisse une augmentation de la part fédérale.

Le président fait remarquer que l'on ne sait pas sur quel nombre de licences se baser pour établir un budget prévisionnel.

La prise de licence en septembre risque de ne pas être aussi importante que les autres années.

Un rappel est fait pour que tous les organismes fassent les démarches auprès de l'Agence Nationale du Sport (ANS) afin de demander toutes les subventions possibles.

A ce jour encore trop peu d'organismes réalisent ces démarches.

4- POINT SUR LE CONTROLE FISCAL EN COURS

Monsieur GRUMIC présente la situation en expliquant que ce contrôle fiscal est motivé par le crédit de TVA de 180 000€.

L'administration fiscale s'assure par ce contrôle de l'exactitude de ces montants.

Cette somme provient principalement (pour 150 000€) de l'organisation des championnats d'Europe organisés par la fédération en 2016 à Montpellier.

5- INTERVENTION DU DIRECTEUR TECHNIQUE NATIONAL (GILLES CHERDIEU)

Monsieur Gilles CHERDIEU fait remarquer que la saison est à son moment clé, à l'approche des Jeux Olympiques et la préparation de l'Equipe de France pour les compétitions à venir.

La fin de saison est dense puisque la DTN est en contact très régulier avec le COJO, le CNOSF ou encore la DIGES, afin que tous les événements se déroulent dans les meilleures conditions.

Le DTN présente le bilan de la compétition s'étant déroulée la semaine passée à Lisbonne au Portugal.

A l'issue de cette compétition, la sélection pour les championnats d'Europe se déroulant prochainement à Porec en Croatie a pu être effectuée. Ces sélections sont basées sur les catégories « WKF » et non celles qui sont retenues par le CIO (8 catégories au lieu de 12).

Concernant l'après Jeux Olympiques, toute la DTN est déjà mobilisée pour l'organisation des championnats d'Europe Jeunes (cadets, juniors, espoirs) qui se dérouleront au mois d'août en Finlande.

Concernant le Projet Sportif Fédéral (en lien avec les subventions de l'ANS), à ce jour il y a 36 demandes dont 28 provenant de clubs, 7 de comités départementaux et 1 ligue régionale.

Le DTN souhaite que la répartition soit équitable et toute l'équipe est mobilisée pour que l'information circule auprès des organes déconcentrés et des clubs.

Enfin, pour le nouveau diplôme, le TFP, la déclaration est en cours auprès du Ministère et de France Compétence. La mise en action est espérée courant de l'année prochaine.

Franck CHEREAU prend la parole pour demander au DTN si une victoire lors des championnats d'Europe à la fin du mois permettrait une qualification au JO grâce à la standing.

Gilles CHERDIEU répond que non seul le TQO permet désormais une qualification aux JO.

6- SITE INTERNET DES ORGANES DECONCENTRES

Le président rappelle qu'un courrier a été envoyé à tous les organes déconcentrés reprenant le planning de tous les événements qui vont se passer fin mai.

Tous les sites internet des organes déconcentrés basculeront sur le même format que le site internet de la fédération.

Une assistance est prévue, le service communication de la fédération est pleinement mobilisé pour aider les intéressés lors du basculement.

7- NOMINATION AU SEIN DU COMITE D'ETHIQUE ET DE DEONTOLOGIE

Le comité d'éthique et de déontologie de la fédération a connu deux démissions, en lien direct entre le rapprochement des ministères de l'éducation nationale et des sports. En effet, madame Véronique ELOI-ROIX et monsieur Mathias LAMARQUE occupaient des postes qui, du fait du rapprochement des ministères, les mettaient dans une position de potentiels conflits d'intérêts.

Sur proposition du président du comité d'éthique et de déontologie, le Général Olivier PAULUS présente la candidature de Madame Marie-Lise ALLARD est soumise au vote du conseil d'administration.

La candidature est acceptée à l'unanimité.

8- QUESTIONS DIVERSES

Franck CHEREAU demande si pour la saison prochaine la fédération utilisera SIKADA ou restera avec la base de données GOAL. Le président indique que le lancement de SIKADA est décalé d'une saison afin de ne prendre aucun risque cette saison. Le contrat concernant GOAL, avec Orange Business Service est prolongé par tacite reconduction.

Jannick POUPEE demande s'il y a des sportifs français aux Jeux Paralympiques. La réponse est non, le karaté n'est pas présent aux Jeux Paralympiques.

La même question est posée pour les championnats d'Europe à Porec, et le président indique qu'au vu de la complexité du trajet, comprenant de nombreuses correspondances, la prise en charge du public handi devenait délicate.

Monsieur POUPEE demande si une compétition pour les pupilles/benjamins est prévue en fin de saison, sur le même modèle que les championnats de France. Le président indique que ce serait trop compliqué à mettre en place avec l'organisation du TQO d'une part et du championnat de France d'autre part.

Frédérique VITRAC demande combien la fédération compte de licences à ce jour. La réponse est d'environ 160 000 aujourd'hui.

Anne GOUDENOVE fait remarquer qu'il existe des JO pour les mal entendant indépendant du CIO. Est-ce qu'il ne serait pas possible de préparer des compétiteurs dans cet objectif ?

Le DTN indique que les para karaté ne fait pas partie des JO gérés par le CIO. Dans le cadre de la préparation aux championnats du monde Alain GEORGON pilotera à l'équipe de France para karaté.

En l'absence de questions complémentaires, le Secrétaire Général clos la séance à 18h50.

Le Président
Francis DIDIER

Le Secrétaire Général
Philippe BOULET